



Pompe à chaleur : Installation défectueuse, encore sous garantie ?

Par **nuno77**, le **24/03/2014** à **11:13**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnJ'ai fait installer une Pompe à chaleur, et un ballon pour l'eau chaude sanitaire en 2012 le tout d'une grande marque. J'ai signé un contrat d'installation complète auprès de la société que je nommerai (A). La mise en service de la PAC et ballon ECS a été sous-traitée par la société (A) à une deuxième société (B) agréée par la marque de la PAC (le tout est mentionnée sur mon contrat d'installation).rnDeux ans plus tard, nous n'avons plus d'eau chaude dans notre réseau de plomberie. Plus grave une fuite du fluide frigorigène a été décelée entre le module hydraulique et la PAC sur un raccord suite à l'entretien annuel.rnrnJe ne sais pas quels sont mes recours, dans la mesure où l'installation est très récente et à peine 2 ans. Assurance décennale ? La société (A) qui a effectué l'installation ? la marque de la PAC/ballon ECS ?rnQuelle est la démarche à effectuer ? J'ai envoyé des lettres en AR expliquant les problèmes à l'assurance décennale, à la société (A), et à la marque mais je n'ai eu aucune réponse à ce jour ! :-/ rnrnMerci pour votre aide.